



Laon, le 3 juin 2016

## Communiqué de presse

### **L'État mobilisé pour soutenir l'investissement public local : 5,7 millions d'euros en faveur de 87 projets portés par des collectivités du département de l'Aisne**

Michel Lalande, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet du Nord, a annoncé le soutien par l'État, à hauteur de 71 millions d'euros, de plus de 450 projets d'investissement portés par les communes et leurs groupements dans toute la région au titre du fonds de soutien à l'investissement local.

351 projets portent sur les grandes priorités d'investissement du bloc communal, l'application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et l'accord de Paris sur le climat. Ils bénéficient de 45,6 millions d'euros (3<sup>e</sup> enveloppe la plus importante de France). 104 projets, mobilisant une enveloppe de 25,4 millions d'euros, concernent la revitalisation ou le développement des bourgs-centres de moins de 50 000 habitants. L'investissement de l'État représente un effet de levier important, le montant global des projets sélectionnés dépassant 340 millions d'euros.

Pour le département de l'Aisne, ce sont 87 dossiers, représentant 17,7 millions d'euros de travaux, que l'État vient de décider de soutenir à hauteur de 5,7 millions d'euros.

Ces fonds vont ainsi permettre de moderniser des bâtiments publics et d'accélérer leur rénovation thermique, par une réduction de la consommation d'énergie ou le recours à des énergies renouvelables. Une autre part importante des investissements réalisés sera consacrée à l'amélioration de l'accessibilité de ces mêmes équipements publics aux personnes en situation de handicap.

Dans quelques jours, l'État arrêtera également les travaux des communes et intercommunalités aidés au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Cette année, une dotation de 11,4 millions d'euros a été réservée par l'État pour les collectivités de l'Aisne.

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

*Contact presse* : Service départemental de la communication interministérielle  
Tél : 03 23 21 82 15 ou 06 07 98 05 83 ou 06 85 47 34 69 - Courriel : [pref-communication@aisne.gouv.fr](mailto:pref-communication@aisne.gouv.fr)  
[www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr) - [www.facebook.com/prefetdelaisne](https://www.facebook.com/prefetdelaisne) - Twitter : @Prefet\_02